
Séance du 08 juillet 2019 - 18h00

Délibération N°2019/059
Date de convocation : 24 juin 2019
Nombre de conseillers en exercice : 74

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

L'an deux mille dix-neuf, le 08 juillet 2019 à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Souplet-Escaufourt, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Etaient présents (54 titulaires - 3 suppléants) :

Alexandre BASQUIN	Jean-Félix MACAREZ	Hubert DEJARDIN
Yannick HERBET	Virginie LE BERRIGAUD	Nathalie GAVE
Christian PAYEN	Pierre-Henri DUDANT	Laurent LOIGNON
Jean-Pierre THIEULEUX	Christian PECQUEUX	Thierry WALEMME (S)
Francis LEBLON	Dominique LAMOURET	Agnès BERANGER
Frédéric BRICOUT	Régine DHOLLANDE	Pierre LEVEQUE
Anne-Sophie MERY-DUEZ	Bernard POULAIN	Brigitte PRUVOT
Liliane RICHOMME	Francis STOCLET	Martine THUILLEZ
Alain GOETGHELUCK	Gilles PELLETIER	Bernard PLET
Jean-Claude GERARD	Jean-Marc GOSSART (S)	Bertrand LEFEBVRE
Jean-Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR	Laurent COULON
Annie DORLOT	Bruno MANNEL	Joseph MODARELLI
Serge SIMEON	Pascal FOULON	Janine TOURAINNE
Marc PLATEAU	Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART
Laurence RIBES	Michel GOUVART (S)	Didier BLEUSE
Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN	Daniel CATTIAUX
Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU
Stéphane JUMEAUX	Pascal ROELS	Jean-Paul CAILLIEZ
Axelle DOERLER	Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE-MAILLY

Membres excusés (4) :

Vincent WAXIN, Marie-Lise MARLIOT, Patrice BONIFACE, Francis GOURAUD

Membres absents (5) :

Brigitte ROLAND-BEC, Alain RIQUET, Gérard TAISNE, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE

Membres ayant donné procuration (11) :

Denise LESAGE à Alexandre BASQUIN, Jacques OLIVIER à Nathalie GAVE, Alban BAJODEK à Liliane RICHOMME, Didier BONIFACE à Bernard POULAIN, Denis COLLIN à Régine DHOLLANDE, Sandrine TRIOUX à Martine THUILLEZ, Pierre LAUDE à Gilles PELLETIER, Charles BLANGIS à Bruno MANNEL, Isabelle PIERARD à Serge SIMEON, Jacky DUMINY à Michel HENNEQUART, Jean-Pierre RICHEZ à Daniel FIEVET,

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

Objet : Subvention micro-crèche Walincourt-Selvigny

Monsieur FERON Christophe, Président de l'association « Familles rurales », sollicite la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis dans le cadre d'une demande de subvention pour le fonctionnement courant de la micro-crèche de Walincourt-Selvigny.

En effet, le nombre d'enfant est passé de 9 à 11 enfants (tous issus de la CA2C).

La structure existe depuis bientôt une décennie et est composée de 4 salariés en CDI et 2 salariés en emplois aidés (une animatrice petite enfance et un agent entretien (10h / semaine)).

En 2018, le taux de fréquentation est supérieur à 86,9%. Cela représente une très bonne fréquentation. D'ailleurs, la structure se doit de refuser des inscriptions notamment en occasionnel.

Depuis deux années, la micro-crèche à des difficultés à clôturer son compte de résultat en partie à cause des charges qui augmentent (ancienneté du personnel et frais de fonctionnement). De plus, la micro-crèche a le souhait de pérenniser le poste d'agent d'entretien en CDI au 1^{er} juin 2019.

La structure n'a pas sollicité d'aide depuis sa création car elle arrivait à équilibrer le budget.

Elle exprime un déficit de 4 822,62 € pour 2018 et demande donc une subvention à hauteur de 50 000 € pour un fonctionnement annuel et une prise en charge de 11 enfants / jour.

A ce jour, la CA2C rééquilibre la structure à hauteur de 36 226 € par an. Si nous passons au mode Psu, la CA2C devra équilibrer entre 58 576,86 € à 77 982,84 € selon le niveau de financement Psu.

Ainsi, il a été décidé de rester en mode PAJE et de faire part à Monsieur le Président de la CA2C de la demande de la micro-crèche pour une subvention annuelle 2019 à 50 000 € au lieu de 36 226 € afin de combler le reste à charge. Monsieur FERON nous a fait parvenir un courrier dans ce sens.

Monsieur le Vice-Président demande à l'assemblée de bien vouloir :

- REVISER la subvention annuelle allouée à hauteur de 50 000 € à la micro-crèche de Walincourt-Selvigny en versant un complément de 13 774 €.
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2019 de la Communauté d'Agglomération.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Document annexé : Courrier du centre social

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 15 juillet 2019 et de la publication le
15 juillet 2019

Vu,

Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 15 juillet 2019

Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

CENTRE SOCIAL

Familles
rurales
Vivre mieux !

Club 2000 - Rue René Galiègue
59127 Walincourt-Selvigny
Tél : 03 27 78 80 41
familles.rurales.walincourt@wanadoo.fr

Fait le 09/04/2019,
A Walincourt-Selvigny

Objet : Subvention 2019 Micro-Crèche

Monsieur Le Président,

Par ce courrier, je me permets de vous solliciter afin d'obtenir une augmentation concernant la subvention annuelle allouée pour le service Micro-crèche géré par le Centre Social Familles Rurales.

En effet, après 10 années d'ouverture notre budget a évolué par une augmentation de la masse salariale et à ce jour notre budget de fonctionnement n'est plus équilibré. Nous présentons un compte de résultat déficitaire en 2017 et 2018. En effet, cela s'explique par l'ancienneté du personnel, la suppression des contrats aidés et le renouvellement du matériel qui devient nécessaire.

C'est pourquoi, nous vous sollicitons afin d'obtenir un complément à notre subvention annuelle pour arriver à une subvention globale de **48 224 Euros** pour ce service Micro-crèche.

Nous souhaitons vous remercier concernant la réalisation des travaux qui se sont réalisés en Mars 2018 (Aménagement du faux plafond et peintures).

En espérant que vous porterez une attention particulière à notre demande, nous vous souhaitons bonne réception et veuillez agréer, Monsieur Le Président, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Mme CASTRO Hélène

Mr FERON Christophe

Directrice

Président

CENTRE SOCIAL
FAMILLES RURALES
Club 2000
Rue René Galiègue
59127 WALINCOURT SELVIGNY
Tél : 03 27 78 80 41
E-mail : familles.rurales.walincourt@wanadoo.fr